



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-160**

**Séance publique du**

**20 mai 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1212851-DE-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : CONTRAT DE VILLE 2022- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS- SIGNATURE  
D'AVENANTS- AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Dominique AUGÉY, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5  
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MAI 2022

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Solène TRIVIDIC

**Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : CONTRAT DE VILLE 2022- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS- SIGNATURE D'AVENANTS- AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Contrat de Ville 2015-2022, décline une politique publique articulée autour de quatre piliers que sont le développement des activités économiques et l'emploi, la cohésion sociale (l'éducation, le sport, la culture, la prévention, la santé), le cadre de vie et renouvellement urbain, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Les quartiers aixois concernés par cette politique publique spécifique sont : Encagnane, Corsy, Beisson, Jas de Bouffan, et la Pinette en tant que territoire de veille active.

Une programmation annuelle d'actions menées principalement par le tissu associatif en coordination avec les équipes opérationnelles permet d'abonder ces politiques publiques sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) en complémentarité avec les actions financées par le droit commun et des projets structurants.

La participation de la Ville permet ainsi de mobiliser aussi les autres acteurs du contrat de ville et d'amplifier et soutenir le tissu associatif qui développe des actions répondant aux enjeux mis en exergue de manière concertée sur la base de diagnostics partagés de territoire tels que définis dans la note de cadrage 2022.

La contribution financière de la Ville au titre de cette programmation est complétée par la participation des partenaires pour atteindre un total de **535 000 €**.

Vient s'ajouter à cela la participation financière des bailleurs qui, chaque année, est de plus en plus importante via l'abattement sur la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB), atteignant un montant total de 191 892 € auxquels viennent encore s'ajouter leur participation sur la médiation sociale.

Ainsi, cette année les partenaires du contrat de ville à savoir la Ville, l'État, le Conseil de Territoire, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, les bailleurs, ont validé 107 actions sur 140 déposées à l'occasion de cette programmation.

Les quatre conseils citoyens, institués par la loi de programmation pour la Ville de 2014, présents sur les territoires aixois concernés ont également été consultés en amont du comité de pilotage qui s'est tenu le 11 mars 2022 et qui a validé les projets présentés dans le tableau ci-annexé.

Les populations de ces territoires sont toujours largement impactées par la pandémie, c'est la raison pour laquelle la programmation du contrat de ville 2022 a mis en exergue des priorités telles que : l'inclusion numérique, les actions hors les murs, la réussite éducative, la parentalité, la prévention de l'oisiveté des jeunes, l'appropriation de l'espace public par les habitants, le développement durable, la culture...

La programmation 2022 du contrat de ville s'attache à couvrir l'ensemble des territoires par des actions à la fois ciblées et d'autres transversales, et se décline à travers les thématiques suivantes :

<b>THÉMATIQUE</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>MONTANT tous partenaires confondus</b>
Réussite éducative	22	117 620,00 €
Sport	12	66 075,00 €
Prévention de la délinquance	19	95 570,00 €
Santé	9	74 000,00 €
Culture	16	83 467,00 €
Cadre de vie	14	188 060,00 €
Emploi Insertion	6	46 000,00 €
Citoyenneté et Valeurs de la République	9	56 500,00 €

Sur les territoires, la programmation se traduit comme suit :

<b>thématique</b>	<b>Nombre habitants concernés</b>	<b>Nombre d'actions réussite éducative</b>	<b>Nombre d'actions sport*</b>	<b>Nombre d'actions prévention de la délinquance</b>	<b>Nombre d'actions santé</b>	<b>Nombre d'actions culture</b>	<b>Nombre d'actions cadre de vie</b>	<b>Nombre d'actions emploi insertion**</b>	<b>Nombre d'actions Citoyenneté et valeurs de la République</b>
<b>Territoire</b>									
ENCAGNANE	4642	10		8	5	7	9	6	5

CORSY	1173	9	2	9	2	2	4	6	2
JAS DE BOUFFAN	6900	17	12	13	7	8	2	6	6
BEISSON	1312	12		10	6	5	5	6	1
PINETTE	400	3	1	3	1	2		6	1

*Certaines actions transversales sont comptabilisées plusieurs fois dans ce tableau dans la mesure où elles viennent se modéliser sur les différents Quartiers prioritaires.*

La programmation du contrat de ville vient toujours en complémentarité du droit commun. Nous pouvons encore le constater cette année au travers du projet de la Biennale Culture. En effet, les partenaires du contrat de ville sont venus favorablement sur des actions présentées dans la programmation du contrat de ville et qui vont contribuer à l'événement culturel de la Ville.

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe le tableau des actions retenues et financées par la Ville d'Aix-en-Provence au titre de cette programmation.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les avenants ci-annexés ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué au Contrat de Ville à les signer ;
- **ATTRIBUER** les subventions libellées dans le tableau ci-annexé ;
- **DIRE** que la dépense totale d'un montant de **215 400€** sera imputée sur la ligne budgétaire **N°1640** qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-160 - CONTRAT DE VILLE 2022- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS- SIGNATURE  
D'AVENANTS- AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 10
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

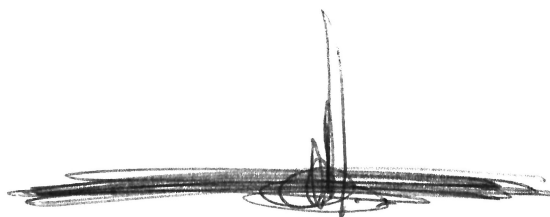
Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Eric CHEVALIER Frédérique DUMICHEL Marc FERAUD  
Salah-Eddine KHOUIEL Stéphane PAOLI Pierre SPANO Jules SUSINI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00